



SAVIEZ-VOUS QUE ...

- ... qu'en cas d'urgence sanitaire, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) interviendra à l'avenir directement dans votre vie, dépassant ainsi notre état de droit.
- ... L'OMS travaille avec ses bailleurs de fonds à un traité sur les pandémies et à une modification du Règlement sanitaire international (RSI).
- ... le chef de l'OMS pourra à l'avenir vous dicter ce que vous devez faire, où vous pouvez vous rendre et quels produits pharmaceutiques vous devez payer et prendre ?
- ... Le directeur général de l'OMS est le seul à dire quand une urgence de santé publique de portée mondiale se produit (art. 12 ZI du RSI) et celle-ci ne prend fin que lorsque le directeur général le souhaite.
- ... vous ne pouvez pas vous y opposer, car il n'y a pas d'organisme officiel pour vous aider – ni dans notre pays, ni à l'OMS ?
- ... Une décision du directeur général ne peut être contestée par personne selon les nouveaux contrats.
- ... notre gouvernement doit à l'avenir se conformer aux prescriptions de l'OMS (lockdown, vaccinations, etc.) ?
- ... Notre pays doit se conformer aux prescriptions de l'OMS en neutralisant les structures de l'État de droit.
- ... que nos politiciens ne participent pas activement à la détermination de qui va vous prescrire quoi ?
- ... Alors que les entreprises internationales, les lobbyistes, les fondations et la Commission européenne négocient les traités avec l'OMS, les gouvernements nationaux attendent pour appliquer ce que d'autres ont décidé.
- ... l'OMS peut choisir les produits à utiliser sur la base des nouveaux contrats, sont les mêmes ?
- ... Les produits concurrents d'autres fabricants et d'autres nations ne sont pas achetés.
- ... Dans le contexte d'une urgence sanitaire, la libre concurrence est abolie. L'OMS exerce ainsi une influence directe sur l'économie.
- ... ni nous, citoyens, ni nos gouvernements ne pouvons élire le directeur général de l'OMS ou influencer les projets et les objectifs ?
- ... Les objectifs de l'OMS sont déterminés par des contributions affectées, qui représentent 80% du budget de l'OMS. Les bailleurs de fonds, souvent des investisseurs, déterminent ainsi le travail de l'OMS.
- ... les politiques approuveront probablement les prescriptions finales sans se poser de questions, puisqu'ils ne participent déjà pas aux négociations dans l'intérêt des citoyens ?
- ... Nos politiques voteront en mai 2024 sur le RSI et le traité sur la pandémie à l'Assemblée mondiale de la santé. Le RSI entrera automatiquement en vigueur un an plus tard, sauf si notre pays y met son veto. Le traité sur les pandémies doit être mis en œuvre dans un délai d'un an et demi.
- ... votre liberté de voyager dépendra à l'avenir des directives actuelles de l'OMS, car celle-ci peut déterminer si et où les citoyens peuvent voyager ?
- ... La Commission européenne et l'OMS ont convenu d'un certificat de santé mondial qui, comme le certificat COVID, déterminera les possibilités de voyage.
- ... l'OMS dicte ce que vous pouvez apprendre et discuter avec d'autres, car la liberté de la presse et la liberté d'expression, inscrites dans la Constitution, doivent être suspendues ?
- ... L'OMS assimile l'information à des pandémies („infectious“) qui doivent être contrôlées.



Vous n'y croyez pas ?

Informations et sources officielles sur :

www.whoiswho.fail?L=FR



SAVIEZ-VOUS QUE ...

- ... qu'en cas d'urgence sanitaire, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) interviendra à l'avenir directement dans votre vie, dépassant ainsi notre état de droit.
- ... L'OMS travaille avec ses bailleurs de fonds à un traité sur les pandémies et à une modification du Règlement sanitaire international (RSI).
- ... le chef de l'OMS pourra à l'avenir vous dicter ce que vous devez faire, où vous pouvez vous rendre et quels produits pharmaceutiques vous devez payer et prendre ?
- ... Le directeur général de l'OMS est le seul à dire quand une urgence de santé publique de portée mondiale se produit (art. 12 ZI du RSI) et celle-ci ne prend fin que lorsque le directeur général le souhaite.
- ... vous ne pouvez pas vous y opposer, car il n'y a pas d'organisme officiel pour vous aider – ni dans notre pays, ni à l'OMS ?
- ... Une décision du directeur général ne peut être contestée par personne selon les nouveaux contrats.
- ... notre gouvernement doit à l'avenir se conformer aux prescriptions de l'OMS (lockdown, vaccinations, etc.) ?
- ... Notre pays doit se conformer aux prescriptions de l'OMS en neutralisant les structures de l'État de droit.
- ... que nos politiciens ne participent pas activement à la détermination de qui va vous prescrire quoi ?
- ... Alors que les entreprises internationales, les lobbyistes, les fondations et la Commission européenne négocient les traités avec l'OMS, les gouvernements nationaux attendent pour appliquer ce que d'autres ont décidé.
- ... l'OMS peut choisir les produits à utiliser sur la base des nouveaux contrats, sont les mêmes ?
- ... Les produits concurrents d'autres fabricants et d'autres nations ne sont pas achetés.
- ... Dans le contexte d'une urgence sanitaire, la libre concurrence est abolie. L'OMS exerce ainsi une influence directe sur l'économie.
- ... ni nous, citoyens, ni nos gouvernements ne pouvons élire le directeur général de l'OMS ou influencer les projets et les objectifs ?
- ... Les objectifs de l'OMS sont déterminés par des contributions affectées, qui représentent 80% du budget de l'OMS. Les bailleurs de fonds, souvent des investisseurs, déterminent ainsi le travail de l'OMS.
- ... les politiques approuveront probablement les prescriptions finales sans se poser de questions, puisqu'ils ne participent déjà pas aux négociations dans l'intérêt des citoyens ?
- ... Nos politiques voteront en mai 2024 sur le RSI et le traité sur la pandémie à l'Assemblée mondiale de la santé. Le RSI entrera automatiquement en vigueur un an plus tard, sauf si notre pays y met son veto. Le traité sur les pandémies doit être mis en œuvre dans un délai d'un an et demi.
- ... votre liberté de voyager dépendra à l'avenir des directives actuelles de l'OMS, car celle-ci peut déterminer si et où les citoyens peuvent voyager ?
- ... La Commission européenne et l'OMS ont convenu d'un certificat de santé mondial qui, comme le certificat COVID, déterminera les possibilités de voyage.
- ... l'OMS dicte ce que vous pouvez apprendre et discuter avec d'autres, car la liberté de la presse et la liberté d'expression, inscrites dans la Constitution, doivent être suspendues ?
- ... L'OMS assimile l'information à des pandémies („infectious“) qui doivent être contrôlées.



Vous n'y croyez pas ?

Informations et sources officielles sur :

www.whoiswho.fail?L=FR